

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00178

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LA GESTION ET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME «LEADER FOREZ»

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 juin 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170601-D20170017810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LA GESTION ET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME «LEADER FOREZ»

Le programme LEADER (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*) est une initiative de l'Union Européenne, destinée à soutenir des actions innovantes de développement rural autour d'une stratégie de territoire, reposant sur un partenariat public privé, formalisée et animée par un Comité de programmation et un Groupe d'Action Locale (GAL).

Le territoire retenu pour le programme LEADER « Forez » est celui du Syndicat mixte des Pays du Forez, à l'exception des 10 communes de la Vallée de l'Ance. Il regroupe 122 communes appartenant, depuis le 1^{er} janvier 2017, à 3 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération Loire Forez (88 communes) ;
- La Communauté de Communes de Forez Est (27 communes) ;
- La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole (7 communes).

Le programme « LEADER Forez » vise à *activer les ressources du « Forez » pour créer de l'activité et de l'emploi sur le territoire* en :

- spécifiant la ressource « Forez »,
- s'appuyant sur le collectif,
- stimulant la créativité,
- renforçant l'ouverture du territoire.

Le Syndicat mixte des Pays du Forez devant être dissout, il est convenu que la Communauté d'Agglomération Loire Forez assure le portage du dispositif pour le compte du Groupe d'Action Local LEADER (GAL), avec les moyens nécessaires sur la durée du programme, et à l'échelle des communes engagées dans le programme et représentées par leur EPCI.

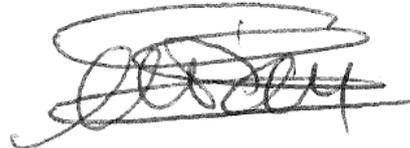
Il est ainsi proposé d'approuver la convention jointe fixant entre les EPCI signataires les règles de fonctionnement, de financement et de pilotage de la stratégie LEADER Forez 2017-2022, en lien étroit avec les partenaires (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de Service et de Paiement) et l'ensemble des acteurs du territoire directement impliqués dans les instances de pilotage du GAL (Groupe d'Action Locale, Comité de programmation).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de Communes de Forez Est et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole pour la gestion et le financement du programme « Leader Forez »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondantes,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU